



SEMINAIRE SUR LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN TUNISIE

Article premier: Tous les êtres humains naissent libres

et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous

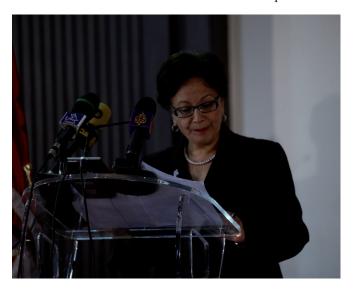




I. Introduction	4
Objectifs des séminaires	5
Construire la démocratie : Les enjeux d'une transition démocratique	6
II. Questions en débat	8
A. L'enjeu d'élections libres et transparentes	8
B. Liberté de la presse et débat public	9
C. La Justice dans la révolution	10
D. Droit des femmes	12
E. DESC	15
F. Migration	19
G. Rôle de la communauté internationale	20
H. Sécularisation et laïcité institutionnelle	21
III. Conclusion	22

I. Introduction

Le 14 janvier 2011, Zine el-Abidine Ben Ali quittait, sous la pression de la rue, la présidence de la République tunisienne, signant par là même la chute d'un régime policier qu'il dirigeait d'une main de fer depuis près de vingt-trois années. La société civile tunisienne, non seulement pendant ce mois de révoltes, mais surtout au cours des dernières décennies a été à la pointe du combat contre la dictature. Aujourd'hui son rôle est essentiel pour construire l'avenir d'une Tunisie libre et démocratique.



Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

(Extrait du discours prononcé par Souhayr Belhassen au nom des organisations invitantes) :

Au moment d'ouvrir notre séminaire sur la transition démocratique en Tunisie, mes premières pensées sont pour mes compatriotes tunisiennes et tunisiens qui ont payé de leur vie, leur combat pour la liberté et la dignité. Je pense tout autant en cet instant aux combattants de la liberté en Libye bien sur, mais aussi au Bahreïn, au Yémen en jusqu'en Iran et en Chine. Tous sont portés par le souffle de notre révolution, leur combat est le nôtre et je vous propose de leur rendre un hommage solennelle en respectant une minute de silence.

J'ai l'insigne honneur d'inaugurer ce séminaire que nous organisons, la FIDH et le Réseau Euroméditerranéen des droits de l'Homme, sur la transition démocratique en Tunisie.

Au delà, du processus de transition complexe, toujours fragile, qu'il faudra défendre, et aménager sans répit, et dont nous allons débattre tout au long des deux jours à venir, permettezmoi de dire l'intense émotion qui saisit la simple militante des droits humains que je suis. J'ai en effet l'immense privilège de vivre un moment de bonheur partagé, où le combat d'une vie rejoint, se fond et est portée par une vague exaltante, où les tunisiennes et les tunisiens, de tous horizons ont mené leur révolution à une première victoire : celle de ne plus avoir peur, celle de vivre libre, celle de forcer les portes pour les ouvrir un jour prochain sur une société citoyenne faite de dignité, d'égalité et de justice.

La Tunisie vit une des périodes les plus importantes de son histoire : c'est, en quelque sorte une seconde indépendance. Un demi-siècle après avoir chassé le colonisateur, les Tunisiennes et les Tunisiens se sont levés pour se débarrasser de la dictature et exiger l'établissement d'un régime démocratique. Cette révolution tunisienne est si importante qu'elle a été l'étincelle de ce qu'on espère être un printemps arabe : du Caire à Manama et à Sanaa, souffle l'esprit de la Tunisie révolutionnaire. « Dégagez les dictateurs » : les tunisiennes et les tunisiens et ont montré que c'était possible. Cette onde de choc change du tout au tout non seulement le paysage arabe, mais aussi le paysage euro-méditerranéen et, au-delà, la donne mondiale.

Présentation du séminaire

La Tunisie est aujourd'hui en pleine transition vers la démocratie : moment exaltant, difficile, dangereux parfois, où tout est en train de se construire. Les Tunisiennes et les Tunisiens portent, en cette période, une lourde responsabilité : il leur faut jeter les bases d'une démocratie viable, fondée sur les principes pour lesquels ils se sont battus. Pour eux-mêmes bien sûr, mais aussi

parce qu'ils doivent montrer au monde qu'un régime de liberté peut se construire dans le monde arabe.

La FIDH et le REMDH se devaient d'accompagner cette période cruciale. Aujourd'hui ce n'est plus contre mais pour que nous travaillons, non plus pour résister, mais pour construire. Ensemble, nous avons donc estimé qu'il fallait poursuivre autrement notre combat. La société civile a été à la pointe du combat contre la dictature, elle est présente pour construire l'avenir.

D'où l'idée de ce séminaire sur la transition qu'il nous a paru indispensable d'organiser avec nos membres tunisiens, la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, l'Association tunisienne des femmes démocrates, le Conseil national des libertés en Tunisie, et le Collectif Maghreb Égalité 95. En effet, pour que la période actuelle jette les bases de la démocratie à venir, il nous faut réfléchir ensemble aux conditions dans lesquelles devra s'exercer cette dernière.

C'est pourquoi nous avons jugé utile d'organiser cette réunion autour de 3 axes : les conditions pour une transition réussie, le partage d'informations sur les expériences de transition qui ont eu lieu ces deux dernières décennies de l'Amérique latine à l'ancien bloc soviétique, et le nouveau rôle de la communauté internationale.

a/ Quelles sont les conditions d'une transition? Quels sont les outils de la démocratie?

Une justice indépendante, des médias libres, une société civile forte et dynamique, la sécularisation de la sphère publique, l'instauration de la justice sociale dans le cadre d'un modèle économique redéfini, enfin l'égalité plénière entre tous les citoyens quel que soit leur sexe ou autre appartenance car une démocratie sans égalité ne mérite pas d'être appelée démocratie. Voilà nous semble-t-il les principaux thèmes sur lesquels il est urgent de réfléchir.

b/ Concernant les expériences de transition

Nous avons fait appel à des experts internationalement reconnus et à plusieurs représentants de nos organisations membres venant de pays qui ont connu des expériences de transition - réussie ou pas – pour que nous puissions apprendre de ce qui s'est passé ailleurs et échanger sur ce qu'il convient de faire et d'éviter.

c/ Enfin, quel rôle pour la communauté internationale ?

Cette dernière, on le sait, a trop souvent été muette devant les atteintes aux droits humains et devant les dérives des régimes autoritaires. Il lui faut maintenant voir la réalité d'une autre manière. Ce ne sont pas les dictatures qui sont garantes de stabilité, mais les démocraties. Les États occidentaux ne peuvent plus se réfugier derrière leurs fantasmes pour s'interdire d'accompagner les changements en cours. Ils doivent désormais changer de paradigme et penser autrement leurs relations avec le sud de la Méditerranée. Aujourd'hui ce ne sont pas seulement des intérêts mais des valeurs que nous partageons. Les Tunisiennes et les Tunisiens et ont démontré avec éclat qu'elles sont universelles.

Objectifs des séminaires

Aux côtés de nos organisations membres et partenaires en Tunisie alors que celles-ci étaient soumises à l'arbitraire du régime en place, nos deux organisations sont déterminées à poursuivre leur accompagnement de la société civile tunisienne en cette période cruciale de transition. Dans cette perspective, nos organisations conjointement avec l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), le Collectif 95 Maghreb Égalité, le Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT) et la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH) ont souhaité réunir un grand nombre d'acteurs concernés afin d'examiner ensemble les principaux défis de la transition et les moyens d'y faire face pour la société civile. Ces organisations ont, pendant de nombreuses années, résisté avec d'autres au régime de Ben Ali, et se posent désormais en acteurs et observateurs attentifs de la construction d'un État démocratique et respectueux des droits humains. Ainsi un séminaire

intitulé « Transition démocratique en Tunisie », et rassemblant plus de 200 participants parmi lesquels des experts internationaux, des représentants du gouvernement tunisien de transition et des institutions nationales et internationales et surtout de nombreux représentants des organisations de la société civile a été organisé à Tunis du 17 au 20 mars 2011. Ce séminaire a notamment permis la tenue d'une série d'ateliers destinés principalement à la société civile tunisienne, avec pour objectif d'identifier les besoins de ses différentes composantes et de déterminer la place et le rôle de celles-ci dans la construction de la démocratie.

L'intégralité des interventions et débats de ces 4 journées est disponible en ligne¹ permettant de restituer au plus près le ton et le contenu des interventions. Le présent rapport tend dès lors à rendre en substance la richesse des débats autour des perspectives et des défis auxquels la société tunisienne est et sera confrontée au cours des prochains mois voire des prochaines années, afin d'instaurer et de mener à bien un processus de transition démocratique. Ce double séminaire a pour la première fois depuis la chute du régime donné l'occasion à des acteurs centraux de la transition tunisienne de se réunir afin de tirer les enseignements des premières semaines de la transition et de prendre la mesure des chantiers qui se présentent à eux. A cet égard, la mise en perspective de l'expérience tunisienne encore naissante, avec d'autres expériences de transition réussies ou avortées survenues au cours des dernières décennies dans différentes régions du monde était très opportune et utile aux débats.

Bien que les objectifs et modalités d'interaction pendant les deux moments de cette rencontre, - le séminaire et les ateliers-, aient été différents, les questions abordées ont été dans une large mesure similaires². Aussi les organisateurs ont pris le parti de relater ici les échanges ayant eu lieu au cours des différentes séances entre les intervenants et le public sans établir de distinction quant au cadre dans lequel ces interventions ont été faites. Le contenu de ce rapport ne peut dès lors être imputé individuellement ou collectivement aux intervenants de l'une ou l'autre séance. Il restitue la substance, et ne saurait refléter la position d'une seule de ces personnes.

Construire la démocratie : Les enjeux d'une transition démocratique

Dans son allocution d'ouverture, Beji Caid Essebsi, Premier ministre du gouvernement tunisien de transition a déclaré que la révolution tunisienne, qui n'a pas connu de leadership jusqu'à présent, ne saurait être achevée sans une transition démocratique réussie. Selon lui, celle-ci passe avant tout par la « construction d'un Etat fort, libre, souverain, d'une République de langue arabe et dont la religion est l'Islam », par l'émancipation des femmes et l'indépendance de la justice. La liberté d'information et l'endiguement de la violence au sein de la société ont également été présentés comme des enjeux importants de la transition.

Indépendance de la justice, liberté d'expression et d'information, promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ont été au cœur des débats de ces quatre journées. Elles ne sont toutefois pas les seules questions ayant fait l'objet de discussions en raison de leur caractère central dans la mise en place d'une transition démocratique. Assurer le respect des droits économiques et sociaux de la population, promouvoir le développement d'une activité culturelle libre de toute censure, lutter contre la corruption à tous les niveaux sont tout autant déterminants pour l'établissement d'un système démocratique respectueux des libertés et droits fondamentaux.

Ainsi dans leurs exposés introductifs, Yadh Ben Achour³, Mokhtar Trifi⁴, Sana Ben Achour⁵ et Sihem Ben Sedrine⁶ ont rappelé les principes devant guider la création des nouvelles institutions:

^{1.} L'intégralité des interventions et débats sont accessibles en langue original.

^{2.} A l'exception des questions portant sur la culture, les migrations et l'éducation, uniquement abordées dans le cadre des ateliers sur les besoins de la société civile, les mêmes thématiques ont également été abordées dans le séminaire et les ateliers. Voir les programmes en annexe.

^{3.} Président de la Commission pour la préservation des principes de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique. Cette Commission sera désignée par la suite dans ce rapport comme la commission de la réforme politique.

^{4.} Président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH).

^{5.} Présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD).

^{6.} Porte-parole du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT).

démocratie, dignité, parité, liberté, justice sociale, transparence des élections, respect des minorités et de la volonté populaire. Ils ont également mis en exergue les principaux défis auxquels la société tunisienne et le futur État sont et seront confrontés dans un avenir proche. L'accent a principalement été mis sur un certain nombre de sujets à débattre : l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux en particulier ceux relatifs aux droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, aux droits des femmes; sur les modalités de mise en place d'un pouvoir judiciaire juste et indépendant et de la lutte contre l'impunité; sur la place de la société civile dans ce nouveau contexte politique, et les modalités d'interaction entre l'ensemble des composantes de la société (équilibre régional, générationnel, entre les genres); ainsi que la lutte contre la corruption.

Sans nécessairement répondre à toutes les questions soulevées, les intervenants de cette séance ont pointé du doigt ce qui sera par la suite débattu pendant les quatre journées de séminaire, à commencer par ce qui, compte-tenu du calendrier électoral, semblait le plus urgent : l'élection de l'Assemblée constituante.

Ales Bialiatski, président de l'organisation de défense des droits de l'Homme Viasna, Belarus

Le cas biélorusse est un contre-exemple fort de ce vers quoi devrait tendre la Tunisie. Dans une situation de crise politique et économique, le Belarus a opté, au début des années 90, pour un régime présidentiel, dans l'espoir que celui-ci permettrait la mise en œuvre rapide des réformes nécessaires pour endiguer ces crises. Mais le président élu n'a pas attendu longtemps pour écarter du pouvoir tant les chambres parlementaires que la société civile, et il n'aura fallu que 10 ans pour passer d'un État en transition démocratique à une dictature.

Pour A. Bialiatski, trois leçons au moins sont à retenir de l'expérience biélorusse:

- viser, par la Constitution, à la mise en place d'institutions étatiques démocratiques solides et à la séparation des pouvoirs, afin d'empêcher la possibilité d'un retour en arrière;
- donner un rôle fort à la société civile, garante du bon fonctionnement des institutions.
 La société civile doit être au plus vite formée au jeu politique ;
- supprimer les services de police politique et juger les coupables de violations des droits de l'Homme.

II. Questions en débat

A. L'enjeu d'élections libres et transparentes

Les premières élections libres en Tunisie, prévues au moment de la tenue du séminaire le 24 juillet, permettront l'élection d'une assemblée en charge de la rédaction de la nouvelle constitution. La société civile tunisienne a un rôle important à jouer afin de garantir les modalités et le déroulement d'élections pluralistes, transparentes et paritaires, conformément aux standards internationaux et répondant aux besoins spécifiques de la société tunisienne.

Le « Conseil de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique » a été chargé de présenter un projet de code électoral au gouvernement de transition. Les participants ont insisté sur la nécessité pour cet organe de s'inspirer des expériences internationales afin que le code électoral réponde aux standards internationaux et régionaux⁷ et garantisse un suffrage universel, transparent, libre, secret, et direct. Il a été souligné que le premier (et le seul au moment de la tenue du séminaire) projet de loi sur le code électoral soumis au Conseil comportait de nombreuses faiblesses : pas assez de garanties pour la parité, pas assez de place pour la société civile et notamment pour l'observation dans les bureaux de vote⁸.

La question du mode de scrutin a été présentée comme l'un des enjeux majeurs de ce code électoral. La plupart des participants soutenait le scrutin de liste à représentation proportionnelle, qui présente notamment comme avantages de favoriser la parité et de mieux refléter la réalité politique tunisienne. De plus, le choix du scrutin uninominal à deux tours est considéré comme présentant le risque de bi-polariser la vie politique, le débat public dans cette phase de transition risquant de se retrouver concentré entre deux partis politiques.

La question de l'identification des personnes éligibles et du corps électoral a également été soulevée. Par ailleurs, non abordées dans le premier projet de code électoral, plusieurs voix se sont fait entendre pour que les questions du vote des Tunisiens de l'étranger et celle du droit de vote des naturalisés tunisiens soient discutées dans le cadre de la préparation du code.

Pour garantir un déroulement du scrutin conforme aux standards internationaux, des mécanismes de veille devront être mis en place. Plusieurs propositions ont été faites en ce sens et notamment, l'établissement d'une cour pour trancher les éventuels litiges dans le cadre de la préparation et de la tenue des élections, ainsi qu'un mécanisme de contrôle des financements de campagnes électorales (transparence, compte unique, etc.).

L'implication de la société civile dans les différentes phases du processus électoral est considérée par l'ensemble des participants comme primordiale. Lors des ateliers, il a été souligné le rôle essentiel de la société civile pour influer les choix des dispositions du code électoral. Cela passe par sa représentation au sein du « Conseil de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique », grâce auquel elle a les moyens d'influer sur le code électoral.

La question du manque de culture politique de la population, surtout face à des questions techniques (par exemple pour le choix du mode de scrutin et ses implications), a également été mise en avant lors des débats. Des pistes pour remédier à ce problème ont été proposées, comme une plus grande diffusion d'informations à l'intention de la population, le développement d'une culture de débat par l'intermédiaire des medias; l'organisation d'assemblées populaires ou

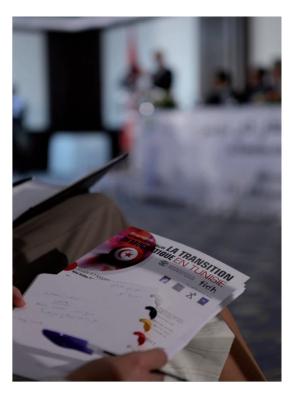
^{7.} Voir notamment le « code de bonne conduite en matière électorale CDL-AD(2002)023rev» de la Commission de Venise: http://www.venice.coe.int/docs/2002/CDL-AD(2002)023rev-f.pdf

^{8.} Le Conseil de l'Instance supérieure a par la suite intégré d'importants amendements à ce premier projet.

encore au travers d'initiatives de la société civile qui pourrait être soutenue par des organisations internationales ayant développé une expertise en matière de formation à ce type d'approche.

Par ailleurs, avec l'appui d'organisations internationales, la société civile tunisienne aura un rôle central à jouer dans l'observation du processus électoral (médias, bureaux de vote, comportement des partis, etc.). Les élections tunisiennes ne sont en effet pas à l'abri de dysfonctionnements voire de trucages et les participants ont invité les membres de la société civile, épaulée par des organisations internationales, à jouer un rôle d'observateur attentif lors de ces élections.

Le rôle essentiel des médias comme garants de véritables élections démocratiques a été maintes fois souligné notamment en période de campagne électorale. L'impartialité des médias ainsi que la garantie d'une représentation équitable des femmes dans les médias pendant la campagne ont été deux points clés des discussions. L'observation des médias pendant la campagne électorale par un organisme international indépendant contribue à garantir leur neutralité ou au moins à dénoncer si ce n'était pas le cas. Aussi l'annonce par l'organisation International Media Support (IMS) d'une mission de monitoring des médias tunisiens pendant la période électorale a été saluée par les participants.



http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-19-03-2011-atelier-elections.mp3

B - Liberté de la presse et débat public

La liberté d'expression, et plus particulièrement la liberté de la presse, considérée comme une porte d'entrée de toutes les libertés publiques ont fait l'objet d'une attention particulière pendant les travaux. Les participants ont débattu des moyens de garantir la liberté de la presse, et d'assurer, notamment dans le cadre des élections de juillet, la qualité, la pluralité et l'indépendance du champ médiatique.

Au cours des dernières décennies, la presse tunisienne a essentiellement été un outil de propagande, favorisant la mainmise des autorités sur toutes les composantes de la société. Les médias étaient dans leur ensemble contrôlés directement ou indirectement par le pouvoir, et la censure était de règle. Ils ont toutefois joué un rôle déterminant pendant la révolution. La révolution tunisienne a été marquée par l'émergence de nouveaux médias, bénéficiant d'une liberté totale car libérés des contraintes de la presse « traditionnelle ». L'émergence de nouveaux médias est considérée comme un phénomène très bénéfique permettant un accès plus large à l'information. L'importance d'impliquer les activistes du web et les blogueurs, acteurs importants pendant la révolution, dans des formations spécifiques éventuellement à côté des journalistes a été soulignée. Le rôle de la presse tout comme des nouveaux médias est essentiel pour assurer la transition démocratique. Ils ont pour mission de garantir le pluralisme et la multiplicité des points de vue, notamment dans la perspective des prochaines élections.

Durant le séminaire, un atelier a été organisé conjointement un groupe de jeunes bloggeurs afin de discuter de l'apport de ces nouveaux acteurs durant la phase de transition. Les débats ont mis en relief, outre la nécessité de mettre un terme aux méthodes avancées de censure développées sous l'ancien régime et de favoriser l'accès d'une plus grande part de la population aux technologies numériques, le rôle que la communauté des internautes peut jouer pour améliorer la transparence des politiques publiques. A cette occasion, il a été annoncé la création de la Fédération tunisienne du logiciel libre dont la vocation est de promouvoir auprès des pouvoirs publics l'utilisation de logiciels gratuits, offrant de meilleures garanties de protection des données et de transparence. Des initiatives innovantes permettant de promouvoir des débats interactifs sur les enjeux de la transition ont également été présentées, soulevant un large intérêt auprès des participants.

Les participants ont toutefois souligné que le paysage médiatique actuel n'est pas très différent d'avant la révolution. Aucun nouveau journal ou nouvelle chaîne de télévision n'a été créé et les groupes de presse ou de télévision qui constituent le paysage médiatique sont ceux qui existaient sous l'ancien régime. Le manque de pluralisme du champ médiatique a été dénoncé, ainsi que l'amateurisme ou le manque d'éthique des journalistes, jusque-là souvent habitués à relayer une information servant les intérêts de l'État. Selon plusieurs intervenants, la liberté de la presse est par ailleurs à nouveau mise à mal par des menaces, émanant de forces politiques, sociales ou religieuses (opérations de censure, etc.). Le problème de la corruption des journalistes par les cercles politiques et économiques a également été soulevé, et son origine résiderait pour partie dans la relative précarité matérielle des journalistes, question devant être également considérée.

A l'occasion des débats en atelier, la nécessité de l'émergence de médias libres et indépendants (notamment de médias appartenant à des journalistes eux-mêmes) ayant une démarche et un discours démocratiques afin que soit assuré le pluralisme de l'information (notamment dans le cadre des élections) a été rappelée. Pour ce faire, les intervenants ont plaidé pour l'inscription de la liberté et du pluralisme de la presse dans la Constitution et dans la législation relative aux media, pour la légalisation des radios, télévisions et journaux indépendants, et pour la facilitation de la délivrance d'autorisations ou visas pour les stations radio, les chaînes de télévision ou les journaux. Les participants ont également appelé au développement de formations à destination des journalistes et des activistes du web portant notamment sur les questions d'éthique et de déontologie afin d'encourager notamment l'adoption d'une charte déontologique garantissant le pluralisme de l'information et des règles d'éthique- et sur la culture du débat politique en Tunisie.

La mise en place de mécanismes juridiques permettant de garantir le pluralisme de l'information a été demandée. La création de nouvelles instances de régulation, institutions publiques indépendantes du pouvoir, qui limitent et encadrent les restrictions à la liberté de la presse ainsi que l'adoption d'un nouveau code de la presse ont été parmi les principales recommandations formulées, tout comme la suppression du délit de presse.

Plus généralement en matière de libertés publiques, les participants ont appelé à la ratification des conventions internationales pertinentes, et notamment les protocoles additionnels autorisant les recours individuels. La Tunisie doit veiller à ce que sa nouvelle Constitution garantisse les libertés publiques, en partant du principe qu'il convient sur chaque sujet de limiter le plus possible les restrictions aux droits et libertés.

http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-19-03-2011-atelier-libertes-publiques.mp3

C. La justice en transition

La question de la justice et des nécessaires réformes a été très largement abordée pendant les travaux.

Les débats sur les enjeux pour le pouvoir judiciaire tunisien dans le processus de transition démocratique se sont articulés autour de deux axes : d'une part, la nécessaire réforme du système judiciaire tunisien, afin de garantir son rôle de médiateur indépendant et impartial; ensuite, la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme commises pendant la dictature et la réparation pour les victimes de ces violations.

La réforme du système judiciaire

L'instrumentalisation de la justice par l'exécutif a été une constante sous le régime de Ben Ali. La justice n'a jamais pu jouer son rôle de médiateur dans la société de manière juste, impartiale et équitable.

Les participants ont mis en avant la nécessité de réformer les institutions et de changer les personnes qui ont été complices de l'autoritarisme et de la dictature, y compris au sein du

pouvoir judiciaire. La dissolution du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et les mutations des magistrats complices du régime ont été présentées comme des préalables à l'instauration de réformes et ce afin également de lutter contre la corruption.

Les participants ont appelé à une réforme en profondeur du pouvoir judiciaire avec comme ligne directrice la garantie de l'indépendance de la justice. L'importance de consacrer dans la Constitution l'indépendance des institutions judiciaires et leur compatibilité avec les standards internationaux en matière de droits de l'Homme a été soulignée. Plusieurs intervenants ont ainsi insisté sur la nécessaire participation de magistrats à la rédaction de la Constitution. Dans le processus de réformes législatives et constitutionnelles, divers éléments ont été soulignés comme devant être pris en compte à savoir les jugements rendus contre la Tunisie par des juridictions régionales et internationales et les expériences de transition ayant touché d'autres pays notamment d'Europe de l'Est cela afin de garantir la conformité de la constitution et des lois avec les normes internationales.

Les débats ont également soulevé le besoin d'adopter de nouveaux mécanismes de nomination des magistrats permettant de garantir l'indépendance des juges et des procureurs afin de mettre fin à l'ancienne pratique garantissant le contrôle de l'exécutif et d'adopter un système judiciaire responsable et impartiale. L'élection en toute indépendance des membres du CSM, l'application du principe d'inamovibilité, et l'augmentation de la rémunération des juges, afin de réduire les risques de corruption ont également été évoqués. Ces réformes passeraient également par la mise en place d'un programme de formation des juges, des procureurs, des avocats ainsi que des policiers qui prenne pleinement en compte la dimension de respect et garantie des droits de l'Homme conformément aux standards internationaux. Enfin, il a été recommandé que les questions relatives à la discipline au sein du corps des magistrats relèvent de la compétence de l'institution judiciaire.

Le rôle de la société civile dans l'accompagnement et la surveillance de la mise en place des réformes nécessaires a été largement encouragé. Tout comme sa responsabilité de se faire la voix des victimes et de veiller à ce que la justice remplisse sa mission conformément aux principes du droit international des droits de l'Homme Dans ce cadre, la mise en place d'organisations de la société civile spécialisées pour suivre le processus de réforme de la justice a été fortement suggérée.

Lutte contre l'impunité et réparation

La justice transitionnelle a été l'un des thèmes les plus débattus tout au long du séminaire. Le processus est envisagé comme devant se décliner en différentes questions et étapes afin d'inscrire historiquement la transition et de reconstruire, sur une base saine, les liens au sein de la société. Parmi les premières étapes de ce processus identifiées comme nécessaires l'accent a été mis sur : mettre au jour les violations graves des droits de l'Homme, et notamment des actes de torture, perpétrées par l'ancien régime dans un objectif de non répétition; reconnaître les victimes et juger les responsables de ces crimes; enfin, juger les cas de corruption et de malversation financière afin de mettre un terme à la normalisation de ces pratiques, et de prévenir les tentations d'abus.

Dans ce cadre, plusieurs principes ont été mis en avant par les participants. Afin que les poursuites soient effectives et non sélectives, aucun passe-droit ou immunité ne doivent être accordés, et les victimes dans leur ensemble doivent être reconnues comme telles. Par ailleurs, les procès doivent être équitables, tant pour les victimes que pour les accusés, et les institutions issues des réformes, garantes du caractère équitable des procédures.

Le processus de justice transitionnelle a été présenté comme devant être le plus consultatif possible, afin d'élargir les bases de sa légitimité qui sera renforcée par l'implication des victimes dans son déroulement.

Les débats ont mis en avant l'ampleur du besoin de justice qui sera immanquablement le corollaire d'un nombre très important de plaintes déposées devant la justice tunisienne. L'enjeu

mis en exergue par plusieurs participants va résider dans la rapidité de suivi de ces plaintes, sous peine de donner aux principaux acteurs de l'ancienne dictature l'occasion d'éviter ou de ralentir les travaux de la justice à leur égard, en faisant notamment disparaître les preuves. La décision d'établir à cet effet des commissions d'enquête sur les actes commis⁹ lors de la dernière période a été salué. Indépendantes des pouvoirs exécutifs et législatifs, elles reçoivent les plaintes, vérifient les faits et mènent des expertises, toutefois elles ne constituent pas des juridictions en ce qu'elles ne rendent pas de verdict.

Pour cela, certains participants ont proposé la création de chambres spécialisées dans les tribunaux de première instance dans le but d'être saisis des cas de violations graves des droits de l'Homme et en particulier de torture, où siègeraient des magistrats dûment formés afin de pouvoir rapidement examiner ces dossiers. Des participants ont également demandé que soient cassées les condamnations basées sur des aveux obtenus par la torture sous l'ancien régime.

La responsabilité de l'État tunisien d'accorder réparation pour des dommages physiques, psychologiques et matériels des victimes a été mise en avant. La compensation proposée se déclinerait en deux étapes: une compensation générale puis des compensations spécifiques.

Lors des ateliers, il a été rappelé à quel point il est crucial que la société civile porte la voix des victimes et s'assure que la justice remplisse sa mission dans le respect des droits de l'homme et des standards internationaux. Dans ce cadre, l'apparition d'organisations de la société civile spécialisées jouera un rôle important dans l'accompagnement du processus de réparation, de lutte contre l'impunité et de réforme du système judiciaire.

Carmen Romero, membre du Parti socialiste ouvrier espagnol, et Sacha Koulaeva, responsable du bureau Europe de l'Est et Asie Centrale de la FIDH

La transition démocratique espagnole, à la suite de la mort de Franco, montre aujourd'hui ses limites. Et effet, le pouvoir de l'époque s'est gardé de juger les auteurs des crimes commis sous l'ancien régime, préférant les passer sous silence, notamment dans le but d'éviter le conflit avec de nombreuses personnalités politiques déjà en activité sous Franco, et a trop rapidement tourné la page. Ce n'est qu'aujourd'hui, après un long processus de mémoire historique, qu'éclate au grand jour la nécessité pour les victimes et familles des victimes d'être reconnues comme telles. Et les tensions qui en découlent auraient pu être évitées si la justice avait été rendue dès l'instauration de la démocratie.

La situation russe montre, avec au moins autant de force, la nécessité de juger les criminels de l'ancien régime lors d'une transition démocratique car, à l'inverse de l'Espagne, la Russie n'a toujours pas véritablement tourné la page de l'ère précédente. La présence au pouvoir d'ex-dirigeants des services secrets soviétiques, et la minimisation des crimes commis sous l'ancien régime, sont des exemples qui illustrent le retour en arrière qu'a vécu la Russie depuis la chute de l'URSS.

http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-19-03-2011-atelier-justice.mp3

D. De l'égalité des genres

La question de la parité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes plus généralement est une question essentielle pour le développement démocratique de toute société. Aujourd'hui, la demande de participation de femmes notamment de jeunes dans tout le pays,

^{9.} La commission sur les actes présumés de corruption enregistrés ces dernières années et la commission d'investigation sur les événements et leur bilan depuis le 17 décembre

au sein des associations des droits des femmes indépendantes est grande, ce qui amène ces associations à devoir repenser leur mode de fonctionnement. Par ailleurs, la question de la participation des femmes aux affaires publiques et à la vie politique en particulier demeure un enjeu essentiel en vue des prochaines élections mais également à plus long terme.

Réorganisation de la mobilisation

L'un des problèmes mis en avant lors des débats fut le cadre de la mobilisation pour les droits des femmes. Il en est ressorti que ce sujet ne doit plus rester confiné aux associations spécialisées, mais doit devenir un thème transversal abordé par toutes les associations en particulier les associations généralistes qui militent pour les droits humains. La mise en place de « commissions femmes » au sein des associations a été considérée comme insuffisante.

La révolution a mis en lumière des divergences politiques au sein des organisations de défense des droits des femmes et a notamment amené à la remise en cause de nombreuses associations complices de la dictature. Le débat sur le sort de ces associations fut très animé, notamment sur la question de l'avenir de l'Union nationale de la femme tunisienne (UNFT) qui devrait soit être abandonnée en tant qu'émanation du RCD, soit être récupérée par le mouvement féministe.

A partir de la révolution, les associations indépendantes des droits des femmes ont été fortement sollicitées surtout dans les régions intérieures, par des personnes voulant adhérer. Ce nouveau défi amène les associations à devoir repenser leur mode de fonctionnement avec pour objectifs d'impliquer prioritairement les jeunes, de créer des sections dans les régions à l'intérieur du pays et de multiplier et diversifier les activités. Les associations consolidées et militantes ayant une certaine ancienneté auront le devoir d'accompagner les jeunes et nouvelles associations qui vont se créer pour répondre aux aspirations des jeunes à militer et à participer au débat public.

Il a été mis en avant que les associations de femmes ont déjà commencé à utiliser les nouveaux outils de communication publique, créant des sites internet, des blogs, des pages Facebook, qui ont permis d'ouvrir de nouveaux espaces de débat et de dialogue.

Un projet « politique »

Plusieurs intervenants ont insisté sur le fait que contrairement aux idées reçues, la législation relative aux droits des femmes était sous l'ancien régime largement insuffisante ou inadaptée pour assurer l'égalité de genre au sein de la société. Dominée par une vision patriarcale de la place des femmes dans la société, elle les confinait dans un statut d'infériorité au sein de la famille, et ne favorisait en rien une représentation égale ni même importante dans le domaine des affaires publiques et en particulier dans les cercles économiques, politiques ou associatifs.

Plusieurs projets visant à garantir l'égalité ont été proposés lors de différentes séances. Tout d'abord, un mémorandum, préparé par une coalition de 6 associations (ATFD, AFTURD¹¹⁰, LTDH, CNLT, SNJT¹¹, ACTT¹²) était en cours d'élaboration et devait être transmis à la Commission de la réforme politique, notamment en vue d'assurer la parité des listes électorales lors de l'élection de l'assemblée constituante prochaine. Cette coalition a également le projet d'élaborer une charte relative aux droits des femmes qui sera soumis à l'assemblée constituante afin que ces droits soient intégrés dans le texte de la Constitution et ainsi prévalent sur les futures lois internes. Dans le même sens, il a été demandé que soient levées les dernières réserves à la CEDAW¹³.

^{10.} Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement

^{11.} Syndicat national des journalistes tunisien.

^{12.} Association contre la torture en Tunisie.

^{13.} Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies : http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm.

En vue des prochaines élections, il a été proposé de mener des campagnes pour, d'une part, sensibiliser les femmes et les appeler à se porter candidates à l'assemblée constituante et aux conseils municipaux, et, d'autre part, sensibiliser les hommes à ce sujet.

Le rapport entre les droits des femmes et la religion fut évoqué lors des débats, la majorité des participants considérant que la religion n'est pas un obstacle à la parité et aux droits des femmes en général. La garantie de l'égalité et du respect des droits des femmes dans leur intégralité ainsi que celle de la séparation entre pouvoir politique et pouvoir religieux dans les textes constitutionnel et législatifs sont considérés comme des préalables garants de risque de mise en cause de l'égalité et du respect de ces droits notamment pas des acteurs ou mouvements politiques.

Inscription durable de l'égalité des genres dans la société

Outre les garanties légales, les participants aux débats ont insisté sur l'importance d'une action directe visant à sensibiliser l'ensemble de la société sur cette question, menée parallèlement à un travail de veille quant au respect des textes de loi garantissant l'égalité et le respect des droits des femmes.

Différents axes ont été proposés pour contribuer à sensibiliser l'opinion tunisienne à ces questions. L'interaction avec des structures et des associations s'intéressant aux questions de genre notamment au sein des entreprises privées ou publiques (comités d'entreprises, syndicats etc.), à des fins de plaidoyer auprès de ces structures a été soulevée. Il en va de même pour l'établissement de partenariats avec des ONG internationales en particulier pour dispenser des formations à destinations d'acteurs de la société civile en matière de communication sur les questions de genre. L'objectif central étant de favoriser la création de nouveaux réseaux associatifs intégrant la question des droits des femmes dans leurs actions.

Enfin, l'idée de créer des groupes universitaires pluridisciplinaires pour faire de l'éducation à la politique et au débat auprès des femmes a également été soumise. Le levier de l'éducation pour assurer une égalité durable entre les genres fut l'un des points récurrents du débat.

Les ateliers ont permis de mettre en relief deux niveaux de recommandations en matière d'égalité des sexes. En vue des élections, d'une part, il s'agit de mener des campagnes de sensibilisation pour encourager les femmes à se porter candidates à l'assemblée constituante et aux conseils municipaux. Des actions de sensibilisation et de formation autour du droit musulman permettraient d'éviter que la tradition musulmane apparaisse comme un obstacle à la parité et aux droits des femmes. Un mémorandum sur la parité et les droits des femmes pourrait également être soumis à la Commission de la réforme politique. Les organisations féministes devraient par ailleurs œuvrer pour l'instauration de quotas pour la représentation des femmes, notamment auprès des médias et des entreprises. A plus long terme, d'autre part, l'un des enjeux est de trouver le soutien financier nécessaire pour renforcer les structures associatives des organisations de défense des droits des femmes, permettant d'embaucher en particulier des jeunes. Des formations en communication avec le soutien des partenaires internationaux semblent très pertinentes. Dans ce contexte, le rôle des Tunisiens et Tunisiennes émigrés n'est pas négligeable. A cet égard, un certain nombre de stratégies ont été proposées : recourir aux nouvelles technologies de communication pour impliquer les jeunes et travailler en réseaux, créer des nouveaux réseaux associatifs et des groupes universitaires pluridisciplinaires pour faire de l'éducation à la politique et au débat, renforcer les échanges au niveau régional avec d'autres structures spécialisées dans les questions de genre.

http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-20-03-2011-droits-des-femmes.mp3

E. L'indivisibilité des droits : l'enjeu de la protection des droits économiques, sociaux et culturels

Les revendications économiques et sociales ont constitué un élément déclencheur fondamental de la révolution tunisienne. Les événements survenus entre décembre 2010 et janvier 2011 démontrent parfaitement l'indivisibilité des droits de l'Homme ainsi que l'importance du respect des droits économiques et sociaux. Il convient maintenant pour la Tunisie de mettre en œuvre des réformes juridiques et politiques permettant de garantir l'application de ces droits, largement mis à mal sous l'ère Ben Ali, et de restaurer un dialogue entre l'État et les différents partenaires sociaux.

Modèle économique inadapté et droits économiques et sociaux bafoués

Derrière le « miracle économique » tunisien se cachait une réalité sociale alarmante résultant de choix politiques et économiques du régime en place. Ne bénéficiant pas de rentes liées à l'exploitation de richesses naturelles, l'État tunisien a développé un système productif basé essentiellement sur l'utilisation de main d'œuvre non qualifiée en contradiction avec le développement d'un système éducatif mettant chaque année sur le marché du travail de nombreux diplômés du supérieur. Les politiques de l'État ont également contribué à l'accroissement des inégalités sociales et régionales, ainsi qu'à l'érosion du pouvoir d'achat de la classe moyenne (mise en place de prélèvements obligatoires caractérisés par des injustices flagrantes: pression fiscale déséquilibrée, exonération et avantages accordés de façon arbitraire, etc.). A cela s'est ajouté le développement d'une « cleptocratie » dont ont largement profité les cercles proches du pouvoir.

Ces politiques ont été menées pendant des années aux dépens de la garantie des droits économiques et sociaux : précarisation de l'emploi, atteintes graves à l'environnement, expulsions de populations, perte de l'activité économique pour une partie de la population etc.

 $http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-20-03-2011-atelier-droits-economiques-sociaux. \\ mp3$

Jerzy Buzek, Président du Parlement européen, Polonais

Tout en assurant le nouveau pouvoir tunisien et la société civile tunisienne de sa volonté de coopérer en tant que Président du Parlement européen, M. Buzek a tenu à faire part de son expérience en matière de transition démocratique, en tant que polonais. Il a ainsi donné quelques conseils à la société tunisienne, notamment sur le plan économique, appelant à ne pas reproduire les erreurs de l'Europe de l'Est, où le changement brutal de système économique a entraîné l'explosion du système économique. M. Buzek a également insisté sur la nécessité d'une politique de « petits pas », tout en garantissant un travail générateur de revenu pour tous, politique qui pourrait bénéficier d'une aide économique extérieure. De même, l'ouverture économique sur l'étranger ne doit se faire sans la mise en place et la stabilisation d'un système économique fort, ainsi que d'une ouverture progressive est fortement conseillée afin de protéger les segments économiques les plus vulnérables.

Repenser le système économique et protéger les DES

Les intervenants considèrent unanimement que la politique économique de la Tunisie doit être repensée. Plusieurs axes de réformes ont été débattus. L'une des propositions a été de sortir de ce modèle économique caractérisé par une politique de sous-traitance en adaptant le modèle productif à la demande d'emploi, en partie surqualifiée par rapport à l'offre actuelle.

La responsabilité de réforme et d'adaptation du modèle économique revient premièrement au gouvernement et aux partis politiques, l'importance de l'implication des syndicats et de la société civile afin de pouvoir influencer l'établissement d'une politique économique et sociale respectueuse de ces droits fondamentaux a été largement soulignée.

Les revendications socio-économiques au cœur de la révolte du peuple tunisien, doivent rester au cœur des actions de la société civile. Le développement d'ONG spécialisées sur les DESC est en ce sens très important et la création du « Forum pour les droits économiques et sociaux » a été saluée. La société civile a été mise en garde contre le risque de voir des associations tunisiennes se concentrer davantage sur les droits civils et politiques au détriment des droits économiques et sociaux. Cette tendance, si elle se confirmait pourrait générer au sein de la population à l'origine de ces revendications, le sentiment de ne pas être représentée par les associations de la société civile.

Différentes propositions ont été faites pour tâcher de répondre à l'enjeu du respect et de la promotion des droits économiques et sociaux, reconnu comme essentiel. L'intégration des droits économiques et sociaux dans la Constitution à l'instar des réformes des législations pertinentes sont parmi les moyens identifiés pour garantir ces droits. La proposition d'intégrer le principe de discrimination positive pour les régions défavorisées a également été faite.

En outre, la nécessité d'un arsenal juridique garantissant l'applicabilité réelle des droits économiques et sociaux, et donnant la possibilité aux victimes et aux associations de dénoncer les violations de ces droits a été soulevée. Ainsi la ratification du protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été avancée. Ce protocole, adopté en 2008, autorise les recours individuels à l'encontre des États qui violent leurs obligations de respecter, de protéger et de mettre en œuvre ces droits.

Recréer un dialogue entre État et partenaires sociaux

Les changements qui doivent émerger en matière économique et sociale ne pourront avoir lieu sans l'instauration d'un nouveau pacte social et notamment l'(ré)activation d'un dialogue entre l'État, le patronat et les salariés ou leurs représentants.

Le corollaire d'un tel pacte est la réforme du droit d'association, y compris pour les syndicats et la garantie de ce droit par la Constitution. Le monde syndical en Tunisie a longtemps été dominé par l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), lui-même noyauté par le pouvoir et par conséquent incapable de tenir son rôle de médiateur et de porte-parole des ouvriers et salariés. En conséquence, les intervenants ont prôné la possibilité de création de nouveaux syndicats mais également de nouvelles associations et organisations des droits de l'Homme, afin d'assurer le pluralisme des voix émanant de la société. Dans le même sens, ils ont appelé à la mise en place d'un fonctionnement démocratique des syndicats, pour éviter toute forme de connivences entre leurs dirigeants et l'Etat ou le patronat.

Enfin, les organisations de la société civile ont été appelées à porter haut et fort la voix de la population aux cotés des syndicats, et ce notamment dans un contexte de globalisation et donc de nécessité accrue de protection de la population face aux entreprises.

Lors de la session portant sur les expériences internationales de transition, la question du rapport des syndicats aux partis politiques a été abordée mettant en avant que cette relation s'est traduite de différentes manières en fonction des différentes expériences nationales. Il a ainsi été observé des cas de création de syndicats par les partis ou de partis par les syndicats. Une mise en garde a toutefois été faite quant à un flirt trop important (rôle politique des dirigeants syndicaux) risquant de mener à un discrédit des syndicats aux yeux de la base.

Peter Seideneck

Au regard de différentes expériences, et notamment en Europe de l'est, P. Seideneck a mis en avant le risque induit par de trop forts rapports entre des partis politiques et les syndicats, notamment du fait de la possibilité que les premiers arrivent au pouvoir. Car s'il ne faut pas percevoir les relations syndicats/État comme une confrontation permanente, les syndicats sont des représentants salariaux ou patronaux dans le dialogue avec l'État, et ne sauraient par conséquent viser à l'accession au pouvoir tout en gardant ce rôle de « porte-parole » d'une partie de la société.

Du fait du temps limité imparti aux débats, des questions importantes liées à cette thématique n'ont pas pu être abordées de façon approfondie. Citons à cet égard le modèle de croissance à adopter, le rôle de l'Etat dans ce nouveau modèle, la correspondance entre les systèmes éducatifs et de production ainsi que les rapports entre la Tunisie et l'Union Européenne. D'autres questions ont été posées sans recevoir toutefois de réponses, à l'image de la nature de la réparation dans des situations de violations des droits économiques et sociaux sur une longue période dans le cas des régions dont le développement a été délaissé par l'ancien régime, ou des modalités d'instauration d'une véritable action de lutte contre la corruption.

Lors de l'atelier consacré à cette thématique, les participants ont soulevé l'importance d'une implication plus franche de la société civile tunisienne en matière de droits économiques et sociaux, afin de superviser les politiques publiques qui ont un impact à cet égard. Certains droits, particulièrement menacés concernant les catégories sociales les plus défavorisées, devront être ciblés en priorité : droit à un travail décent, droit à un développement équilibré des différentes régions, droit à la protection sociale, accès aux services collectifs de base (éducation santé, équipements publics, etc.), droit à un environnement sain (et le droit à l'eau). Dans ce contexte, il est fondamental que la dimension « genre » soit intégrée de façon transversale dans toutes les revendications économiques et sociales. Les participants ont enfin appelé à la ratification du protocole facultatif du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Quel rôle pour la culture dans la transition démocratique ?

La culture durant cette période de transition en Tunisie a un rôle crucial dans la redéfinition d'une société se fondant sur les valeurs démocratiques. Ceci passe d'abord par la promotion de la culture comme outil de sensibilisation aux valeurs démocratiques auprès des citoyens. Ensuite, par la promotion du droit de chacun à accéder à la culture et à prendre une part active à la vie culturelle.

Dans cette optique, le rôle de l'Etat a été présenté comme devant se limiter à la mise en place de politiques publiques complètes et cohérentes visant la promotion de la culture dans le cadre de la liberté d'expression et garantissant l'accès à la culture à tous les citoyens tunisiens aux niveaux local, régional et international. Ceci implique notamment un engagement actif en faveur de la promotion d'une meilleure circulation des personnes, des idées et des projets culturels.

Sous le régime de Ben Ali, l'activité culturelle fut gravement affectée à coups de censure, de marginalisation et d'instrumentalisation de l'art, le talent artistique ayant été souvent évalué en fonction de l'appartenance (ou la non-appartenance) politique. Une conséquence relevée par les participants est le manque de crédibilité et de légitimité dont souffre le ministère de la Culture auprès des citoyens tunisiens. Par conséquent, il a été appelé à réformer en profondeur l'action du ministère de la culture ainsi que le mode de désignation de l'ensemble des acteurs et responsables du domaine de la culture.

Par ailleurs, parmi les effets pervers de la gestion de la culture sous Ben Ali, le décalage flagrant en matière d'organisation et la promotion d'évènements culturels entre la capitale et le reste du pays a été relevé . Ce phénomène a été amplifié par le fait que les associations culturelles du pays disposent de peu de moyens et sont par conséquent relativement isolées et éloignées des populations jeunes.

La reconstruction de la société civile doit obligatoirement passer par une amélioration de l'accès à la culture, notamment en valorisant rôle des nouveaux médias et des nouvelles technologies.

La culture devrait ainsi devenir un vecteur identitaire de promotion des valeurs démocratiques et du vivre ensemble. Dans cette perspective, les participants ont insisté sur la responsabilité de l'Etat à garantir les droits culturels et artistiques tout en limitant son rôle aux activités de développement et de promotion de la culture (en particulier le soutien aux salles de cinéma, théâtres, espaces culturels d'expression et de création). Les participants ont également encouragé une ouverture au niveau international visant à redynamiser l'activité culturelle du pays à travers des opportunités de collaboration avec les artistes et intellectuels et la société civile, notamment du Nord et du Sud de la Méditerranée. Ils ont aussi appelé l'Etat à faciliter l'accès aux financements en provenance des bailleurs internationaux, souvent mal connus et considérés comme trop contraignants par les acteurs du monde de la culture.

Les ateliers ont souligné la nécessité de débloquer des financements pour permettre la construction d'infrastructures et la réouverture d'espaces de rencontre et de création. La société civile doit contribuer à redéfinir le rôle de l'Etat dans la vie culturelle de façon à empêcher toute interférence avec la création artistique, notamment en imposant la transparence en matière de nomination des responsables culturels aux niveaux national et régional. A un autre niveau, les acteurs du monde de la culture pourraient élaborer avec le soutien d'autres organisations de la société civile une charte définissant les droits culturels et le statut de l'artiste, encourageant l'accès à la culture à une plus large partie de la population notamment aux personnes handicapées et aux jeunes des milieux défavorisés. Les liens entre les associations culturelles et les universités tunisiennes doivent être réactivés, tout comme la traduction et la divulgation des travaux de recherche universitaire. D'autres propositions ont été faites, parmi lesquelles : le développement d'activités de thérapie artistique pour les victimes des violences pendant et avant la révolution, la transformation de biens immobiliers acquis illégalement par les réseaux de la corruption en espaces culturels, et le renforcement des programmes d'échanges culturels dans le monde arabe, en Afrique et avec les pays européens.

http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-17-3-2011-renforcer-societe-civile.mp3

http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-18-03-2011-matin-atelier-construire-les-ressorts-democracie.mp3

L'éducation au cœur de la transition démocratique

L'éducation a été considérée dans le cadre de ces travaux, dans son acception la plus large, englobant outre les institutions académiques, la promotion et le partage de valeurs comme le dialogue social, la culture de la paix et la protection des droits humains.

La société civile tunisienne est vivement incitée aujourd'hui à investir la question de l'éducation comme outil déterminant dans la mise en place des nouveaux fondements démocratiques de la société. La période de transition actuelle est donc considérée comme une opportunité d'améliorer le système éducatif tunisien dans son ensemble.

Le régime du président déchu a exercé de fortes pressions sur le système éducatif tunisien, souvent assimilé à un outil d'instrumentalisation idéologique. L'opposition politique ne s'est quant à elle pas assez intéressée à la question de l'éducation et a sous-estimé son importance tout au long de cette période.

La réforme de 1991 a ainsi eu pour conséquence la suspension des financements publics aux écoles, ce qui a entraîné une augmentation importante des frais d'inscription dans l'ensemble des établissements, poussant un grand nombre de familles à retirer leurs enfants des meilleures écoles devenues trop chères. La faible qualité de l'encadrement des institutions académiques, notamment du fait des politiques de nomination et de désignation de directeurs et de responsables proches du pouvoir à la tête de ces institutions est un autre facteur qui a déstructuré le secteur éducatif, tout en portant des atteintes répétées aux libertés syndicales des professeurs.

L'éducation a par ailleurs un rôle déterminant de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens. Elle a pour rôle de développer le sens critique, la culture du dialogue et du débat, permettant de mieux appréhender les enjeux de la vie politique et de juger de l'action publique. L'enjeu de la refonte du système éducatif tel qu'identifié par les participants à l'atelier portant sur cette question est de baser

celle-ci sur les valeurs des droits de l'homme tout en replaçant l'héritage arabo-musulman au cœur des politiques éducatives. Il a été souligné que cette question dépasse la seule société tunisienne ec ce qu'elle constitue également un enjeu fondamental au niveau régional.

Les changements en Tunisie furent portés par la jeunesse tunisienne qui est en train de transformer en profondeur le paysage des médias et de l'éducation. Les nouvelles technologies sont une source fondamentale de changement car elles permettent de multiplier les échanges, les sources du savoir et d'information. Ces outils sont considérés comme susceptibles de continuer à jouer un rôle moteur pour promouvoir une approche critique des médias ainsi qu'une culture du débat.

Lors de l'atelier portant sur l'éducation, les participants ont souligné l'importance d'introduire dans le patrimoine national des éléments symboliques pour rappeler les valeurs de la révolution. Il a été proposé la création d'un réseau rassemblant les acteurs du monde de l'éducation et des défenseurs des droits de l'Homme pour contrôler les décisions des pouvoirs publics ainsi que favoriserle développement d'outils éducatifs permettant de renforcer la culture des droits de l'Homme dans la société, notamment par le biais des nouvelles technologies, mais aussi en investissant à cet effet des centres culturels, des cinémas etc. En parallèle, il a été proposé qu'un un observatoire national sur l'éducation qui travaillerait en lien étroit avec les Conseils locaux soit créé pour modifier les programmes d'enseignement afin que ceux-ci intègrent les valeurs des droits de l'Homme. Une autre dimension mise en avant de ce travail de refonte du système éducatif est la promotion active des échanges scolaires avec des pays étrangers. Il a enfin été souligné la nécessité d'améliorer la situation de l'école primaire, notamment dans les zones rurales, et de combattre l'abandon scolaire qui représente un défi important de la construction d'une société démocratique, du fait du fort pourcentage d'élèves actuellement concernés par le phénomène.

http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-pleniere-condition-de-la-transition.mp3

http://www.fidh.org/IMG/mp3/FIDH-18-03-2011-At elier-comment-garantir-transition-democratie.mp3

F. Migration

La migration est un enjeu fondamental de la période de transition que traverse actuellement la Tunisie et les sociétés civiles tunisienne et européenne ont une responsabilité incontournable dans ce débat. Les participants ont notamment insisté sur la nécessité d'une réforme en profondeur de la législation tunisienne au profit d'un cadre juridique de nature à garantir la protection des droits fondamentaux des migrants tunisiens et des ressortissants de pays tiers.

La spécificité des questions liées à l'asile et aux migrations tient principalement au manque d'information et de données fiables. Les acteurs locaux sont ainsi amenés à intervenir sur une question qu'il est difficile d'appréhender, les différentes données, et notamment les chiffres relatifs au nombre de cas de rétentions ainsi que les lieux de rétention sont difficiles à quantifier et à évaluer.

Le chantier législatif est plus facilement abordable: la nécessité de réformer la loi n°2004-6 du 3 février 2004¹⁴ dont le caractère répressif porte atteinte aux droits de migrants et des demandeurs d'asile, en instituant des délits d'émigration et de solidarité, a été relevée.

Cette législation est également défaillante en matière de protection des droits des travailleurs migrants et des réfugiés. Elle distingue les travailleurs se trouvant en situation de séjour régulier et ceux se trouvant en situation de séjour irrégulier. Pour les premiers, la législation se montre très peu protectrice. Pour les seconds, celle-ci a un caractère très répressif. La législation

^{14.} Loi organique qui modifie et complète la loi n. 75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage : http://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/passeport/passeport2000.htm

tunisienne actuelle ne comporte pas de dispositions instituant clairement un statut juridique pour les réfugiés, encore moins portant sur les conditions de séjour de ceux-ci.

Les besoins d'accompagnement et de renforcement de capacité du secteur associatif et de la société civile ont été jugés par les participants comme considérables. Les associations tunisiennes ont été appelées à se mobiliser pour promouvoir la protection des droits des migrants se trouvant sur leur sol. Cette mobilisation nécessite la mise en place de cadres pour un dialogue régulier entre les associations pour les droits des migrants aux niveaux régional et international. Ce dialogue devra inclure le gouvernement tunisien, dont l'engagement est fondamental pour la mise en œuvre de politiques publiques à la hauteur de ces défis.

Un autre prisme important du renforcement de la société civile en Tunisie relevé, est celui de la solidarité avec les migrants tunisiens à l'étranger, tant la question de l'immigration se pose aujourd'hui avec acuité dans les débats politiques partout en Europe. Les difficultés rencontrées par la jeunesse tunisienne de l'autre côté de la méditerranée sont accentuées par un contexte où les discours racistes et islamophobes se banalisent, au point que la représentation du travailleur immigré devient de nature à porter en soi atteinte aux droits fondamentaux des migrants.

A cet égard, la politique actuelle des gouvernements des pays européens en matière de visa excessivement restrictive a été dénoncée Le lien a été fait entre les difficultés croissantes rencontrées par les citoyens tunisiens pour obtenir un visa à destination de l'espace Schengen, et le renforcement des différentes filières de l'émigration clandestine. De nombreuses critiques se sont également élevées en Tunisie au sujet du soutien de l'Union Européenne dans la gestion de la crise des réfugiés libyens, jugé trop faible et parfois mal adapté. Plus fondamentalement, il a été proposé que l'ensemble des accords bilatéraux conclus sous Ben Ali soient revus, ceux-ci étant perçus comme injustes et inéquitables par la population tunisienne

L'atelier consacré à la migration a rappelé l'urgence de créer des associations spécialisées, pouvant dispenser des formations et mener des actions de sensibilisation en Tunisie sur les droits fondamentaux des migrants et les risques liés aux migrations illégales. L'accent a également été mis sur la nécessité d'une réforme de la loi n°2004-6 du 3 février 2004, en vue de l'adoption d'un système équitable de détermination de la qualité de réfugié et de l'octroi de titres de séjour, ainsi que l'urgence de promouvoir une réelle politique de solidarité européenne comprenant la réinstallation en Europe des réfugiés de pays tiers (notamment en provenance de Libye) et la révision des accords de réadmission existants. Il a également été proposé d'exiger l'accès à des informations et données fiables et transparentes en matière de migration et d'asile et de revendiquer le droit d'accès des associations aux lieux de rétention. Enfin, la mise en place de plates- formes autour de questions comme le droit de vote et d'éligibilité, la levée aux barrières à la double nationalité, ainsi que l'encouragement de l'apprentissage de la langue arabe par les Tunisiens de deuxième ou troisième génération à l'étranger tout en créant des espaces permettant de défendre les intérêts des Tunisiens à l'étranger ont été a centre des débats.

http://www.fidh.org/IMG/mp3/fidh-tunisie-19-3-2011-matin-atelier.mp3

G. Le rôle de la communauté internationale dans la transition

De nombreuses critiques ont été émises à l'égard de l'attitude de la communauté internationale accusée d'appliquer une politique à deux vitesses en ce qui concerne les revendications en matière de » respect et protection des droits de l'Homme et ce en fonction des pays partenaires. Les textes fondamentaux adoptés par l'ONU et par l'UE ne sont pas nécessairement mis en avant dans le cadre des relations avec les pays du Sud. Les intervenants ont particulièrement souligné cette attitude à l'égard de la Tunisie jusqu'en décembre 2010.

La situation a été considérée comme d'autant plus délicate que le peuple tunisien a fait tomber un dictateur sans aide extérieure. Plus encore, la dénonciation des pays occidentaux à l'égard du régime de Ben Ali a été très tardive. Il a été largement admis que l'Union européenne pas plus que les n'ont pas de leçons à donner à la société tunisienne et à ses nouveaux et prochains dirigeants.

Le représentant de l'Union européenne a d'ailleurs accepté ces critiques à l'égard de l'UE, de ses rapports avec l'ancien régime et de sa gestion de la crise. Il a d'ailleurs annoncé que l'UE

allait accorder deux millions d'euros de soutien à la société civile, notamment pour les médias et les organisations de la société civile.

Plusieurs demandes ont par ailleurs été adressées à la communauté internationale :

- un soutien financier pour permettre la création de nouvelles institutions et soutenir la transition démocratique dans son ensemble (réparations, justice), et ce notamment en raison des pertes économiques importantes liées à la baisse drastique de la fréquentation touristique,
- une aide à la stabilisation de la situation aux frontières de la Tunisie, par le soutien à l'accueil des milliers de Libyens qui fuient leur pays.

La question de l'annulation de la dette tunisienne envers l'UE, alors que l'argent accordé par l'UE au cours des dernières années a été largement détourné par l'administration de l'ancien régime a été abordée par les intervenants. Plusieurs participants notamment dans le cadre de l'atelier sur les Droits économiques et sociaux ont fait de l'annulation de la dette une revendication-clé.

H. Sécularisation et laïcité institutionnelle

Les participants à la séance dédiée à cette question ont tenté de définir ce que pourrait être la place de la religion, et plus particulièrement de l'islam, au sein de la démocratie tunisienne en devenir, et ce notamment compte tenu du rôle et de la place de l'islam politique, à des degrés divers, au sein des régimes du monde arabo-musulman. Cette réflexion a semblé d'autant plus importante que, comme cela a été mainte fois rappelé au cours des débats, les différents modèles de séparation des instances politiques et religieuses ne sont pas des « produits exportables », et qu'il convient d'adapter l'approche choisie en fonction des spécificités des sociétés concernées.

Du fait de la préexistence de l'islam sur l'Etat-Nation dans les pays arabes, les autorités religieuses se sont souvent confondues aux autorités politiques, et ont souvent dû dire le Droit. La conception de la laïcité dans les pays à majorité chrétienne ne peut donc être transposée aux sociétés arabo-musulmanes.

Certains pays, comme l'Égypte et la Tunisie, ont par le passé connu des périodes de réforme de ces relations entre État et religion vers l'amoindrissement de la présence du religieux dans le politique, mais très souvent dans le cadre de régimes autoritaires. Comme l'a rappelé l'un des participants, la religion fut, sous Bourguiba, écartée du pouvoir par crainte de son influence, puis remise au goût du jour pour être mieux instrumentalisée sous l'ère Ben Ali à des fins personnelles.

L'un des points d'accord des participants fut que la religion ne saurait, dans une démocratie, interférer dans la politique sur le modèle des relations traditionnelles entre État et religion dans les pays arabes, et donc qu'il convient d'éviter toute domination des textes et autorités islamiques sur le législateur.

L'un des intervenants a mis en avant le fait que la démocratie n'est pas seulement un modèle permettant aux citoyens de choisir ses décideurs mais avant tout un régime en lequel tous les citoyens peuvent se reconnaître, une souveraineté entière du peuple, et non uniquement le régime d'une partie d'entre eux, furent-ils majoritaires. Au cours des débats, la volonté de séparation des instances politiques et religieuses s'est dégagée, à l'instar de ce qui prévalait dans la constitution de 1959, et ce afin que l'État puisse exercer son rôle de législateur sans aucune référence religieuse ou idéologique. La législation est considérée comme devant être conforme à la Constitution et au droit international, en application des traités ratifiés par l'État en question.

Les textes constitutionnels doivent toutefois assurer l'égalité des citoyens devant et dans la loi, sans discrimination quelle qu'elle soit, et consacrer les droits fondamentaux, parmi lesquels la liberté de croyance et la liberté d'expression.

Comme plusieurs participants l'ont rappelé, la mise en place d'une démocratie ne signifie en aucun cas le rejet de la religion qui doit également avoir une place dans les débats démocratiques. L'islam est l'un des fondements de la société tunisienne, et les participants se sont accordés pour reconnaître qu'il serait contre-productif d'exclure du dialogue politique et social ses représentants.

Certains intervenants ont insisté sur le fait que la conception dominante de l'islam actuellement, comme religion « faisant le droit », est une conception qui, pour des raisons historiques s'est imposée mais que d'autres conceptions sont possibles, adaptées à la modernité et en accord avec les principes d'égalité et de tolérance. L'islam peut être une source d'inspiration éthique et morale, sans pour autant aller à contre-courant des droits de l'Homme et de la démocratie, voire même en renforçant la légitimité de celle-ci.

Conclusion

(extraits du discours de clôture prononcé par Kamel Jendoubi au nom des organisations invitantes)



Kamel Jendoubi, président du REMDH.

En organisant ce séminaire, la FIDH, le REMDH et leurs organisations membres tunisiennes, la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), le Conseil national pour les libertés en Tunisie, la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), toutes ces organisations avaient un objectif : tenter de définir les conditions de la transition démocratique en Tunisie.

La société civile ne prétend pas être l'acteur unique de cette transition. Mais parce qu'elle a mené avec d'autres la résistance contre le dictateur et qu'elle exprime mieux que quiconque la diversité et la richesse du peuple tunisien, elle occupe une place essentielle. Non dans l'objectif de partager l'exercice du pouvoir, mais pour faire circuler et promouvoir les

principes sans lesquelles la construction d'une société démocratique resterait un vœu pieux. L'action concertée de la société civile n'est en concurrence avec aucune autre initiative, tout simplement parce que ses organisations ne sont pas là pour aspirer au pouvoir politique. Ce qui ne veut pas dire que cette société civile doit être tenue à l'écart du processus en cours. Tout au contraire, la société civile entend bien y participer et y porter ses valeurs de démocratie, d'égalité, de liberté et de justice sociale. Mais elle n'a pas pour but de se substituer aux partis politiques, qui ont vocation à mettre en place des projets politiques entre lesquels le peuple tunisien doit arbitrer.

Ces projets ne peuvent être recevables que s'ils s'inscrivent dans le cadre d'un processus démocratique. Les travaux tenus lors de ce séminaire démontrent l'adhésion à quelques principes qui réunissent l'Humanité toute entière et faisant la démonstration que nous ne sommes pas différents selon les continents ou les rives de la méditerranée. La prééminence constitutionnelle des normes internationales qui doivent recevoir une application directe dans notre droit. Une loi électorale qui permette un scrutin loyal et sincère autorisant à la fois la constitution d'une

majorité mais aussi la représentation des minorités politiques. Une constitution assurant la protection de toutes les libertés, une égalité réelle entre les individus -y compris l'égalité entre les sexes- impliquant dans ce domaine des mesures de rééquilibrage. Le respect de la liberté absolue de la liberté de conscience, ce qui implique l'indépendance des autorités publiques à l'égard du fait religieux sans pour autant nier l'existence de celui-ci. Une justice indépendante qui vaille pour tous. Une presse libre, non seulement en ce qu'elle doit rapporter les faits librement et exercer sa liberté d'opinion, mais aussi en ce qu'elle doit être indépendante des groupes d'intérêt financiers. Une organisation économique et sociale qui assure l'accès de toutes et tous aux besoins fondamentaux et à la justice sociale.

Nous savons que là sont les objectifs de toute société démocratique, reste à définir les moyens pour y arriver, tant il est vrai que si ces objectifs sont communs, nous revendiquons le droit de définir nos propres droits. Les travaux de ce séminaire n'ont pas épuisé le sujet, loin de là, et ne le pouvaient et n'en avaient pas la prétention.

S'enrichir des expériences étrangères, replacer cette transition dans son environnement, voici ce que fut aussi une part de ce séminaire. Nous ne pouvons pas nous extraire de notre environnement et vivre dans l'indifférence du monde. Nous ne pouvons pas prétendre définir notre propre droit vers la démocratie que si nous ne savons intégrer l'expérience d'ailleurs. Ne serait ce que pour éviter des erreurs déjà commises.

Ce séminaire n'est pas une fin en soi. Il a ainsi été jugé prioritaire d'élargir le tissu associatif pour créer un front démocrate avec les organisations de droits des femmes et les organisations généralistes de droits humains afin d'avoir un impact sur les futures réformes constitutionnelles mais aussi en vue des prochaines élections. La coalition existante composée par six associations (Association tunisienne des femmes démocrates ATFD, Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement AFTURD, Ligue tunisienne des droits de l'Homme LTDH, le Conseil national des libertés en Tunisie CNLT, le Syndicat national des journalistes tunisiens SNJT, Association de lutte contre la torture en Tunisie, ACTT) doit être à cette fin élargie à d'autres associations pour élaborer des revendications communes au sein d'une feuille de route. D'autres séminaires seront également organisés dans les différentes régions de Tunisie, aux côtés des jeunes qui ont fait cette révolution, des acteurs de la société civile les plus expérimentés et légitimes de par leur combat contre la dictature, mais aussi avec le soutien des nouveaux acteurs, associations, syndicats, personnalités qui affirmeront leur désir d'exercer leur droit à la citoyenneté afin de s'assurer que leur voix soit aussi entendue dans cette phase de transition.

La société civile tunisienne doit continuer à s'ouvrir aux hommes et aux femmes de toute condition, à une génération qui aujourd'hui a su exprimer spontanément son désir de liberté. Elle a la grande responsabilité de donner à chacun les moyens de sa citoyenneté, que personne ne se sente rejeté, et que tout le monde trouve dans le processus en cours l'espoir d'une société démocratique toujours plus juste, encore plus libre et fraternelle.

http://www.fidh.org/IMG/mp3/FIDH-tunisie-20-03-2011-matin-pleniere-rapports-cloture.mp3

Remerciements

Nos organisations tiennent à remercier les militants des organisations tunisiennes coorganisatrices du séminaire, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, le Conseil National pour les Libertés en Tunisie, le Collectif Maghreb Egalité, la Ligue Tunisienne pour la Défense des droits de l'Homme ainsi que tous les militants des organisations de la société civile tunisienne pour leur implication dans la réflexion et les débats.

Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD); Amnesty International Tunisie; Association citoyenne tunisienne; Association Internationale de soutien aux prisonniers politiques (AISPP); Association des Magistrats Tunisiens (AMT); Association des Economistes tunisiens; Association tunisienne des énergies renouvelables; Association tunisienne du développement et de la citoyenneté; Centre Mowatana; Cinemafricart; Comité Femmes travailleuses – UGTT; Comité tunisien pour le dialogue; Comité de soutien aux habitants du Bassin minier de Gafsa; Images et paroles des Femmes du Sud; INSAF pour les anciens militaires; Institut arabe des droits de l'Homme; Justice et Dignité; Liberté et Equité; Media smile; Nawaat; Observatoire des Libertés syndicales; Organisation tunisienne de lutte contre la torture – OTLT; Radio Kalima; Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT); Théatre de la Terre; Théatro; Tunisie Unie; UGTT et ses sections locales; Union des Ecrivains Libres de Tunisie.

Nous tenons également à remercier les organisations régionales et internationales qui ont activement manifesté leur solidarité avec la société civile tunisienne en participant au séminaire.

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) ; ACSUR-Las Segovias ; Amnesty International; Amnesty Netherlands; ARCI; Article 19; Association tunisiens Suisse; Association pour la Coopération des radios libres-Corali ; Association des Tunisiens de France (ATF): Association des Tunisiens de France (ATF) – section de Paris: Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF); Casa Arabe; Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD); Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR); Institut du Caire d'Etude sur les droits de l'Homme (CIHRS); Centre Internationale de recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) ; Confédération européenne des syndicats (CES) ; Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) ; Danish Institute for Human Rights Studies; Fédération Tunisienne pour une citoyenneté des Deux rives (FTCR); Fondation Euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs de droits de l'Homme (FEMDH); Global Funds for Human Rights; Institut Panos; International Center for Transitional Justice (ICTJ); Ifex-Tunisia Monitoring Group (TMG); International Media Support (IMS) ; Kvinfo ; Kvinna till Kvinna ; Ligue de défense de la laïcité et des libertés ; Organisation mondiale contre la Torture (OMCT) ; Open Society ; Ligue française des droits de l'Homme (LDH) ; Plateforme Euromed des ONGs ; Rehabilitation and Research Center for Torture victims (RCT); Respublica; Reporters sans frontières (RSF); Solicitors International Human Rights Group (SIHRG); Solidarité Laïque; Transeuropéennes.

Nous souhaitons aussi adresser nos remerciements aux intervenants des différentes sessions pour leur disponibilité et pour la qualité de leur contribution.

Najat Abidi, avocate et membre de Liberté Equité (LE); Mohamed Abbou, avocat et membre du Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT); Adnane Al Hajji, Syndicaliste; Jaloul Azzouna, Président de l'Union des Ecrivains Libres de Tunisie; Leila Bahria, Association des magistrats tunisiens (AMT); Patrick Baudoin, Président d'honneur de la FIDH; Fethi Bchir, journaliste; Abdeljelil Bedoui, Economiste, expert auprès de l'Union général des travailleurs tunisiens (UGTT); Fathi Bel Haj Yahya, écrivain; Sana Ben Achour, Présidente de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD); Abdelsatef Ben Hassen, Président de l'Institut arabe des droits de l'Homme; Tarek Ben Hiba, Président de la Fédération Tunisienne pour une citoyenneté des Deux rives (FTCR); Mounia Ben Jemia, Amnesty International Tunisie;

Abdessatar Ben Moussa, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tunisie : Sihem Bensedrine, Porte-parole du Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT); Antoine Bernard, Directeur exécutif FIDH; Sophie Bessis, Secrétaire générale adjointe de la FIDH; Néji Bghouri, Président du Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT); Aliaksandr Bialiatski, Président de Viasna, Ligue biélorusse des droits de l'Homme ; Fahem Boukaddous, journaliste; Anna Bucca, ARCI; Khadija Chérif, secrétaire générale de la FIDH; Alya Chérif Chammari, Présidente du Collectif 95 Maghreb-Egalité; Larbi Chouikha, Professeur en communication, Institut de Presse et Sciences de l'Information ; Jean-François Courbe, Responsable des activités euro-méditerranéennes auprès de la Confédération générale du travail (CGT); Houcine Dimassi, Professeur d'économie à l'Université de Sousse ; Soazig Dollet, Bureau Maghreb Moyen-Orient, Reporters sans frontières (RSF); Radhia Dridi Belhai Présidente de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD); Charaf Eddine Qalil, avocat; Michael Ellman, Solicitors International Human Rights Group (SIHRG); Rachida Ennaïfer, Professeur de droit à l'Université de Tunis; Waidh Ferchichi, International Center for Transitional Justice (ICTJ); Yousra Fraous, avocate; Edouardo Gonzalez, Directeur du programme « Vérité et mémoire », International Center for Transitional Justice (ICTJ); Hassiba Hadi Sahraoui, Amnesty International; Béatrice Hibou, Directrice de recherche au CNRS, CERI/SciencesPo; Mohamed Issam, Institut du Caire d'étude sur les droits de l'Homme (CIHRS); Edith Jendoubi, Universitaire, membre du Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT); Virginie Jouan, International Media Support (IMS); Slah Jourchi, premier Vice-président de la LTDH; Hedia Jrad, Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD); Raoudha Karafi, Association des Magistrats tunisiens (AMT); Rachid Khechana, journaliste; Abderrazak Kilani, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tunisie; Sacha Koulaeva, Directrice Europe de l'Est et Asie Centrale FIDH; Anouar Kousri, Ligue Tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH); Khémaïs Ksila, Secrétaire générale de la LTDH; Latifa Lakhdar, Professeur d'histoire, Université de Tunis ; Medhi Mabrouk, Sociologue ; Jalel Matri, Association des Tunisiens de Suisse; Omar Mestiri, Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT); Ali Mezghani, Professeur de droit, Université Paris-1; Lina Mheni, blogeuse; Bérénice Michard, ACSUR-Las Segovias ; Amer Mnejja, Syndicat de l'enseignement secondaire de Sfax ; Jacques Montacié, Ligue française des droits de l'Homme (LDH) ; Gema Munoz Martin, Directrice de la Casa Arabe de Madrid; Radhia Nasraoui, Présidente de l'Organisation tunisienne de lutte contre la torture (OTLT); Abdelmaksoud Rachdi, Président de la Plateforme Euromed des ONGs; Ahmed Rahmouni, Président de l'Association des magistrats tunisiens (AMT) ; Hammadi Redissi, Universitaire; Messaoud Romdani, Porte-parole du Comité de soutien aux habitants du Bassin minier de Gafsa; Ali Ben Romdhane, Secrétaire général adjoint de l'Union général des travailleurs tunisiens (UGTT); Marc Schade-Poulsen, Directeur exécutif REMDH; Peter Seideneck, Confédération européenne des syndicats (CES); Jinane Sfar, Universitaire; Eric Sottas, Secrétaire général de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT); Ahmed Soutir, avocat ; Magali Till, Directrice d'ACSUR-Las Segovias et membre du comité exécutif du REMDH; Mohamed Tozy, Politologue, Université Hassan II de Casablanca; Bassem Trifi, avocat; Mokhtar Trifi, Président de la Ligue Tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH); Souad Triki, Directrice de l'Université Ilhem Marzouki; Michel Tubiana, Président d'honneur de la Ligue française des droits de l'Homme (LDH) et membre du comité exécutif du REMDH; Amira Yahyaoui, blogeuse.

Un remerciement particulier doit également être adressé à Me Ayachi Hammami, Me Ridha Raddaoui, Aymen Amri, Fatma Riahi, Romdhane Ben Amor et Schams Eddin Benjemaa pour leur contribution à la réussite du séminaire.

Enfin, nos remerciements s'adressent aux autorités tunisiennes et les institutions étrangères pour leur accueil et leur soutien.

Abdelfattah Amor, Président de la Commission d'investigation sur les faits de corruption et de malversation; Yadh Ben Achour, Président de la Haute Commission pour la réalisation des objectifs de la révolution, réforme politique et la transition démocratique; Taoufik Bouderbala, Président Commission nationale d'établissement des faits sur les abus durant la dernière période; Béji Caïd Essebsi, Premier ministre du gouvernement tunisien; Khémaïs Chammari, Ambassadeur de Tunisie auprès de l'UNESCO; Lazhar Karoui Chebbi, Ministre de la Justice.

Martine Anstett, Organisation internationale de la Francophonie; Mohamed Belhocine, Représentant résident du PNUD à Tunis ; Zineb Touimi Ben Jalloun, Représentante de l'UNIFEM; Emilie Braye, Institut Français de Coopération ; Jerzy Buzek, Président du Parlement européen ; Driss El Yazami, Président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH-Maroc); Elizabeth Eyster, Représentante honoraire du UNCHR à Tunis; Maria Luisa Fornara, Représentante de l'UNICEF en Tunisie ; Caro Guillermo, Agence de Coopération Espagnole pour la Coopération internationale et le Déceloppement (AECID); Heidi Hautala, présidente de la Sous-commission droits de l'Homme du Parlement européen ; Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur auprès de la Délégation de l'UE à Tunis ; Alpha Oumar Konaré, ancien Président de la République malienne et de la Commission de l'Union Africaine ; Bacre Ndiaye, Directeur de la division du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et des procédures spéciales, Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies ; Marc Pedzoldt, Chargé d'affaires au siège de l'OIM à Tunis ; Carmen Romero Lopez, Responsable politique du PSOE (Espagne) ; Simone Susskind, sénatrice au Sénat de Belgique ; Serge Telle, Ambassadeur de France pour l'Union pour la Méditerranée ; Fredrik Uggla, First Secretary Regional Programme Manager Development Cooperation (SIDA).

Julien Bertrand, Mathieu Routier, Marta Semplici, Emilie Dromzee, Alessandro Storer, Caroline Stainier, Sandrine Grenier, Shaimaa Abou El Khir, Victor Allenou, Arthur Manet, Marie Camberlin, Serguei Funt.

SEMINAIRE SUR LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN TUNISIE

Tunis, 17-18 mars 2011

Discours d'ouverture par Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH. Allocution de Beji Caid Essebsi, Premier ministre du gouvernement tunisien.

Construire la démocratie

Les enjeux d'une transition démocratique

- · Yadh Ben Achour, Président de la Haute Commission pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et la transition démocratique
- · Mokhtar Trifi, Président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH)
- · Sana Ben Achour, Présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD)
- · Sihem Ben Sedrine, Porte-parole du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT)

Construire les ressorts d'une démocratie

Assurer le pluralisme de l'information et du débat public : la liberté des médias privés et publics. Mécanismes de régulation et anti-concentration.

Présidente : Khadija Chérif, Secrétaire générale de la FIDH

Rapporteur : Rachida Ennaïfer, Professeur de droit, Université de Tunis

- · Neji Bghouri, Président du Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT)
- · Larbi Chouikha, Professeur en communication, Institut de Presse et des Sciences de l'Information
- · Soazig Dollet, Bureau Maghreb Moyen-Orient, Reporters sans frontières

Renforcer le rôle de la société civile et liberté d'association : ONG et syndicats, leur place dans le débat public, leur rapport avec les partis politiques et leur protection juridique.

Président: Khemais Ksila, Secrétaire général de la LTDH

Rapporteur: Lina Mheni, blogueuse

- · Peter Seideneck, Confédération européenne des syndicats (CES)
- · Ali Ben Romdhane, Secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT)
- · Houcine Dimassi, professeur d'économie à l'université de Sousse

Construire les ressorts d'une démocratie

Quelles relations Etat-patronat-salariés peuvent garantir les droits fondamentaux des derniers en même temps que la reconstruction d'une économie aux fruits justement partagés ?

Président : Abdeljelil Bedoui, expert auprès de l'Union générale des travailleurs de Tunisie (UGTT)

Rapporteur: Riddha Riddaoui, avocat

- · Sophie Bessis, Secrétaire générale adjointe de la FIDH
- · Jean-François Courbe, Responsable des activités Euro-méditerranéennes, Confédération générale du travail (CGT)
- · Béatrice Hibou, politologue, Centre d'études et de recherches internationales

L'égalité hommes/femmes : quelle dynamique, quels acteurs ? Quelles garanties politiques, institutionnelles et juridiques?

Présidente : Radia Dridi Belhaj Zékri, Présidente de l'Association de la femme tunisienne pour la recherche et le développement (AFTURD).

Rapporteur: Marc Shade Poulsen, Directeur exécutif du REMDH · Alya Cherif Chammari, Présidente du Collectif 95 Maghreb-Egalité

· Hedia Jrad, ATFD

Sécularisation et laïcité institutionnelle

Président : Slah Jourchi, premier Vice-président de la LTDH

Rapporteur: Mohamed Abbou, avocat, CNLT

- · Latifah Lakhdar, Professeur d'Histoire, Université de Tunis
- · Gemma Munoz Martin, Directrice de la Casa Arabe (Madrid)
- · Ali Mezghani, Professeur de droit, Université de Paris 1

L'état de la justice

SEMINAIRE SUR LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN TUNISIE

ATELIERS SUR LES BESOINS DE LA SOCIETE CIVILE

Samedi 19 mars

Lieu: Hôtel Sheraton, El Menzah

SEANCE D'OUVERTURE

14.30 - 16.00

Quels sont les enjeux pour la société civile dans la phase de transition actuelle et les échéances ?

- Introduction des objectifs du séminaire : Kamel Jendoubi, Président du REMDH, et Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH
- Mokhtar Trifi, Président de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH)
- Sana Ben Achour, Présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrate (ATFD)
- Sihem Ben Sedrine, Porte-parole du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT)
- Alya Cherif Chammari, Présidente du Collectif Maghreb 95 Egalité
- Impact régional sur les acteurs de la transition démocratique en Tunisie, Mohammed Issam, Institut du Caire pour l'Etude des droits de l'Homme (CIHRS)
- Une société civile forte, un facteur décisif de la transition démocratique, Edith Jendoubi, universitaire, membre du Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT)
- Abdelmaksoud Rachidi, Président de la plateforme Euromed des ONGs

16.00 - 16.30 Pause café

TRAVAIL EN ATELIERS - I

16.30 - 18.00

Qui sont les acteurs ? Quels sont les besoins à court terme et à moyen terme ?

Atelier 1 - Libertés publiques

- Présidence : Fethi Bchir, Journaliste
- Présentation : Naji Bghouri, Journaliste
- **Discutants :** Me Michael Ellman, Avocat, membre de Solicitors International Human Rights Group SIHRG (Grande Bretagne)
- Rapporteur : Me Najat Abidi, Avocate, membre de Liberté et Equité

Atelier 2 - Elections

- Présidence : Leila Bahria, Magistrate
- Présentation : Sihem Ben Sedrine, Porte parole du CNLT
- Discutants: Anouar Kousri, Avocat membre LTDH; Virginie Jouan, International Media Support
- Rapporteur: Youad Berjab

Atelier 3 - Justice

- Présidence: Raouda Karafi, Magistrate, membre du bureau exécutif de l'Association des Magistrats Tunisiens (AMT)
- Présentation : Ahmed Rahmouni, Président de l'Association des magistrats tunisiens(AMT)
- Discutants: Ahmed Soutir, Avocat; Eric Sottas, Secrétaire général de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
- Rapporteur : Charaf Eddine Qallil, Avocat

Atelier 4 - Culture

- Présidence : Jaloul Azouna, Président de l'Union des Ecrivains Libres
- Discutants: Fathi Bel Haj Yahya, Ecrivain; Anna Bucca, ARCI (Italie)
- Rapporteur: Yousra Fraws, Avocate

Dimanche 20 mars

Lieu: Hôtel Golden Tulip El Mechtel, Avenue Ouled Haffouz El Omrane

TRAVAIL EN ATELIERS - II

09.30-11.00

Qui sont les acteurs ? Quels sont les besoins à court terme et à moyen terme ?

Atelier 5 - Droits économiques et sociaux

- Présidence : Adnane Al Hajji, Syndicaliste
- Présentation : Abdeljalil Bedoui, Economiste
- **Discutants :** Mounia Ben Jemia, Président Al Tunisie; Hassiba Hadj Sahraoui, Amnesty International
- Rapporteur : Messaoud Romdani, Porte-parole du comité de soutien au bassin minier de Gafsa/Redeyef

Atelier 6 - Droits des femmes

- Présidence : Alya Chammari, avocate, Présidente du Collectif 95 Maghreb Egalité
- Présentation : Sana Ben Achour, Présidente de l'ATFD

- Discutants: Radhia Dridi, Présidente de l'Association de la femme tunisienne pour la recherche et le développement (AFTURD); Bérénice Michard, ACUSR-Las Segovias (Espagne)
- Rapporteur : Magali Till, Directrice ACSUR-Las Segovias (Espagne)

Atelier 7 - Migrations

- Présidence: Mohamed Ben Henda, Président de l'Association des Tunisiens de Suisse
- Présentation : Mehdi Mabrouk, Sociologue
- Discutants: Tarek Ben Hiba, Président de la Fédération des tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR); Caroline Stainier, REMDH
- Rapporteur : Me Bassem Trifi, Avocat

Atelier 8 - Education

- Présidence : Fahem Boukaddous
- Présentation : Abdelsatef Ben Hassen, président Institut arabe des droits de l'Homme
- Discutants: Amer Mnejja, Syndicat de l'enseignement secondaire de Sfax, Jacques Montacie, Ligue des droits de l'Homme (LDH, France)
- Rapporteur: Jinane Sfar, Universitaire, Mahdia

11.00 - 11.30 Pause café

PLENIERE: SYNTHESE

11.30-13.30

- Présidence: Rachid Khechana, journaliste, et Radhia Nassraoui, avocate, présidente de l'Association de lutte contre la torture en Tunisie (ALTT)
- Restitutions des ateliers et débat par les 8 rapporteurs
- Première synthèse des besoins de la société civile à court et à moyen termes: Marc Schade-Poulsen (REMDH), Khadija Cherif (FIDH)

13.30 – 15.00 Déjeuner

PLENIERE: CONCLUSION DES TRAVAUX

16.30 Mot de clôture et remerciements : Kamel Jendoubi, président du REMDH.

Avec la coopération des organisations : ATFD, COLLECTIF 95, CNLT, LTDH

















La présente publication a été élaborée grâce au généreux soutien de l'Union européenne, l'Agence de Coopération Espagnole pour la Coopération internationale et le Développement (AECID), l'Agence suédoise de coopération au développement (SIDA). Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme et de la FIDH et ne peut aucunement être considéré comme reflétant la position de ces institutions.



Gardons les yeux ouverts

Établir les faits - Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités. Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années. Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

Soutenir la société civile – Des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes... Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

Mobiliser la communauté des États – Un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

Informer et dénoncer – La mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.



REMDH

Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme.

Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) est un réseau composé de plus de 80 membres représentant des organisations de défense des droits de l'Homme, des institutions et des personnes situées dans 30 pays de la région euro-méditerranéenne.

Le REMDH a été institué en 1997 pour faire écho à la Déclaration de Barcelone et à la création du Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Ses membres adhèrent aux principes universels des droits de l'Homme et à la conviction de la valeur de la coopération et du dialogue au sein et au-delà des frontières.

Site internet: http://www.euromedrights.org

Email: info@euromedrights.net

Tel: + 45 32 64 17 00 Fax: + 45 32 64 17 02

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France

CCP Paris: 76 76 Z

Tél: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80

www.fidh.org

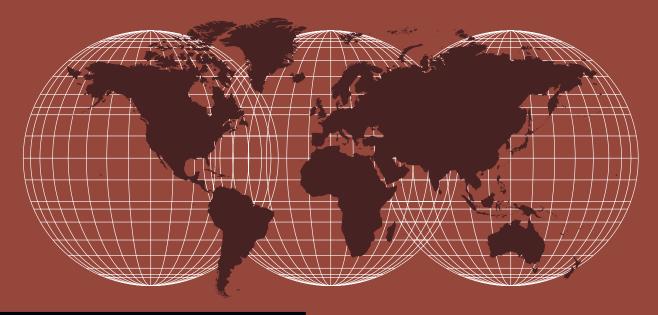
Directrice de la publication : Souhayr Belhassen

Rédacteur en chef: Antoine Bernard

Auteurs: REMDH - FIDH

fédère 164 organisations de défense des droits de l'Homme

réparties sur les 5 continents



de souveraineté. Article 3 : Tout individu a droit à la

vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 4 : Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.
- Une vocation généraliste
 La FIDH agit concrètement pour le

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme - les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

• Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 164 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

• Une exigence d'indépendance La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

